



07.07.2016 03:10:12 SDA 0008bsf

W0 / Montevideo (ats, afp)

Politique, Economie et finances, Chimie, Pharmacie, Police et justice, Lois

## Uruguay: le registre des consommateurs de cannabis bientôt ouvert

L'Uruguay ouvrira fin juillet le registre des consommateurs de cannabis. Cette opération s'inscrit dans le cadre de sa loi pionnière qui autorise la vente de cette drogue douce en pharmacie.

Ce registre est un élément-clé de la loi polémique et unique au monde adoptée par le pays sud-américain en décembre 2013. Il permet l'État d'octroyer des licences de production de cannabis pour sa commercialisation en pharmacie, pour un usage récréatif.

Mais ceux qui souhaitent en acheter devront au préalable s'enregistrer. Ils auront le droit à 40 grammes maximum par mois.

Plusieurs entreprises privées, sélectionnées par appel d'offres, produisent actuellement la drogue douce sur des terrains publics surveillés par l'Etat, en vue de leur prochaine distribution légale. La marijuana "est déjà en train d'être récoltée et séchée", ont indiqué à l'AFP des sources du gouvernement sous couvert d'anonymat.

La vente au public, contrôlée par enregistrement de l'empreinte digitale, devrait démarrer mi-août, selon les mêmes sources.

### Aussi les supermarchés

Le gouvernement envisageait au départ une vente exclusive en pharmacie. Il n'écarte toutefois plus de proposer aussi cette drogue dans d'autres locaux, comme des supermarchés.

Fin octobre, les autorités uruguayennes avaient dit qu'elles souhaitaient produire six à dix tonnes de cannabis par an. Le gouvernement de gauche tablait alors sur "un marché de 160'000 Uruguayens consommateurs fréquents ou réguliers" dans un pays de 3 millions d'habitants. Le tarif est fixé à 1,40 dollar le gramme.

L'Etat uruguayen percevra 10% à 13% des recettes issues de la commercialisation du cannabis, auxquels s'ajoutera le prix des licences payées par les entreprises productrices.

### Touristes exclus

La vente de cannabis à usage récréatif en pharmacie est le troisième volet, longtemps repoussé, de la loi votée en Uruguay. Les deux premières étapes, la culture de cannabis pour la consommation personnelle ou au sein d'un club, ont déjà été mises en pratique.

Seuls les consommateurs enregistrés pourront acheter la drogue en pharmacie. Par ailleurs pour s'enregistrer, il faut être Uruguayen ou résider en Uruguay depuis au moins deux ans, un dispositif qui exclut donc les touristes étrangers.